Pouyastruc ' info

JANVIER 2014 N° 26

DANS CE NUMERO

INFOS DE LA MAIRIE

Les nouveaux arrivants 2
Les élections 3
Le SYMAT 4
Défense de la poste 5
Délibérations 6-13
La bibliothèque 14
Les commissions :la salle Polyvalente 15
La salle des associations 16
Vie de l'école 17

LES ASSOCIATIONS

La gym 18
Les Chanteurs d'Estéous 18
Les Parents d'élèves 19
Ball trap 19
Les chasseurs 19
Amicale des retraités 20
La Fraternelle 20
Parenthèses 21
L'ADMR 22
Ball trap 22
L'USCP 23
Les Archers 24
Tennis 24
Coup de Pouce 25
Gribouillis 25
Boussalous 26
Judo 27
El Duende 27

LA VIE DU VILLAGE

Un plombier au village.. 28
...Et un « treckeur » 28

PAGE VERTE

Le gaspillage alimentaire 29

HISTOIRE DU VILLAGE

Evolution de la population 30/31

INFOS PRATIQUES– Carnet 32

Chers amis,

Comme il est de tradition, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui est un peu différente des précédentes puisqu'elle est une année d'élection; Je ne pourrai donc pas vous parler de projets pour notre équipe, les projets viendront plus tard, présentés par la nouvelle .

En quelques mots, je rappellerai le bilan de l'année écoulée en matière d'équipements : l'extension de la salle polyvalente, l'étude pour le projet d'assainissement, (nous nous retrouverons le 8 Février à la salle polyvalente pour une réunion publique où nous pourrons débattre) L'aménagement du rond point et le recouvrement du fossé de la Carrère, le fleurissement de l'entrée du village, la rénovation de l'électricité de l'église et de l'éclairage public …Sans doute, d'autres travaux auraient pu être entrepris, mais nous avons essayé de rester dans la limite de notre budget, afin de ne pas augmenter les impôts de la commune .

Nous espérons que toutes ces actions qui permettront aux 18 associations du village de mieux fonctionner (la salle des associations a beaucoup de succès) et d' apporter ainsi à chacun de vous un mieux être dans notre commune

Je vous souhaite donc à vous et à votre famille une très bonne année , de la santé, et la réalisation de vos projets .

Et peut-être à l'année prochaine !...

Le maire Serge DEBAT

AGENDA

01 FEVRIER : Assemblée Générale de l'Amicale des Retraités—15h Salle des Associations

08 Février : « La Dame de Chez Maxim' » par la « Cie Coup de Pouce »: à Dours 21h30

08 Février: Réunion Publique d'Information sur l'Assainissement , Salle Polyvalente , 17h

02 Mars : Vide-grenier du Secours Catholique salle polyvalente à partir de 8h

INFOS DE LA MAIRIE

REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif la commune vous invite à une réunion d'information qui aura lieu le

SAMEDI 8 FÉVRIER

À 17H

À LA SALLE POLYVALENTE.

Cette réunion sera animée par le Cabinet BOUBEE-DUPONT Eau et Environnement de Séméac

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année , les enfants du village morts au combat de la guerre de 14/18 ont été célébrés autour du monument qui leur est dédié. Une minute de silence nous a rassemblés autour de leur mémoire et nous a fait souhaiter que nos enfants puissent vivre en paix et ne connaissent pas leur sort chanté par Louis Aragon et Léo Ferré :

Tu n'en reviendras pas toi qui courais les filles
Jeune homme dont j'ai vu battre le cœur à nu
Quand j'ai déchiré ta chemise et toi non plus
Tu n'en reviendras pas vieux joueur de manille

Qu'un obus a coupé par le travers en deux
Pour une fois qu'il avait un jeu du tonnerre
Et toi le tatoué l'ancien légionnaire
Tu survivras longtemps sans visage sans yeux...

...Comment vous regarder sans voir vos destinées
Fiancés de la terre et promis des douleurs
La veilleuse vous fait de la couleur des pleurs
Vous bougez vaguement vos jambes condamnées

Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit
Déjà vous n'êtes plus qu'un mot d'or sur nos places
Déjà le souvenir de vos amours s'efface

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Comme chaque année, M. le Maire a accueilli le 20 Décembre les nouvelles familles qui sont venues s'installer à Pouyastruc depuis un an , en leur distribuant , pour les nouvelles villas , le précieux sésame : le numéro de boite aux lettres !

Les nouveaux arrivants :

M.BURES ET Mme AHRIES : 37 rue du centre

M. et Mme CRUSALEBES Gérard et Gisèle 32 route de Bigorre

M. DULLIOUST Jérémie et Mme Céline FERRIE : 32 rue du centre

M. ERGOROFF Lionel et Mme COURADE Barbara 8 cami de la Teulère

M. MENVIELLE Stephan et Mme FILIPROZZI 6 rue des écoles

M. MUR Ludovic et MME MEDJEBEUR Sarah et Léo 8 rue des Espiades

M.PROUSINE Marc 6 Cami de la Teulère

M. ROUSSY Patrick et Mme DUCOURTIEUX Anne-Lyse 3 rue de Bigorre

Melle SAUX Gwendoline 10 rue des Espiades

Tout le village leur souhaite un bon accueil

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014
POUYASTRUC

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire **15** conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.** Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc par 3 conseillers communautaires.

Seront conseillers communautaires les 3 premiers conseillers municipaux de la commune figurant dans le tableau de la municipalité qui classe en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont **désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature**. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat). **Les candidatures doivent être déposées entre le lundi 10 février à 9 heures et le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures**. La candidature est déposée à la Préfecture.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections ou http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/ Rubrique élections.

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France .**Le monoxyde de carbone** est un gaz invisible, non-irritant, inodore et ...mortel.

Pour éviter les intoxications : il faut entretenir régulièrement les appareils de chauffage (chauffe eau ,chaudière) , respecter le mode d'emploi des appareils à combustion et aérer au moins dix minutes par jour. .

A compter du 1er janvier 2014, **la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans** pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité

concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures (aucune démarche n'est nécessaire , la prolongation est automatique).

Calendrier de collecte 2014

Coussan - Gonez - Houre
Lansac - Laslades
Pouyastruc - Sarrouilles
Souyeaux

Collecte du bac GRENAT toutes les semaines
MERCREDI

Collecte du bac JAUNE tous les 15 jours
LUNDI
(SEMAINE IMPAIRE)*

Si le Lundi est ferié la collecte du bac se fera le SAMEDI SUIVANT.

Astuce Réduc

Ca coule de source !
L'eau du robinet est disponible 24h/24h, sans effort, sans emballage et elle est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille !
L'emballage de la bouteille d'eau représente 80% de son prix.
Acheter des bouteilles d'eau ne constitue pas une économie pour le porte monnaie de la ménagère.

Si le Mercredi est ferié la collecte du bac se fera le SAMEDI PRECEDENT.

Astuce Conso

Mon caddie est malin !
Lors de vos achats, privilégiez :
- les recharges : avec un emballage plus simple et plus léger, ces produits sont aussi moins chers,
- le vrac et la découpe : ce type d'achat permet de choisir des quantités adaptées tout en limitant les déchets.

DEFENSE DE LA POSTE :

Courrier envoyé par M. le Maire à M. Massat Laurent , Directeur d'Etablissement (Bureau de Poste d'Aureilhan) et à Mme DAHIREL directrice départementale de la Banque Postale

Pouyastruc le, 16 janvier 2014

Objet : fermeture du samedi matin

Monsieur le Directeur,

Après quelques semaines de fonctionnement, je reviens vers vous pour vous informer du mécontentement de la population de Pouyastruc généré par cette nouvelle organisation.

Le fait de fermer le samedi matin pour ouvrir le mercredi matin n'a apporté aucun service nouveau à la population, bien au contraire.

En effet, depuis deux ans, dans le cadre de votre schéma directeur concernant la restructuration du service public postal, nous vous avons fait connaitre **notre volonté de voir le bureau de poste de Pouyastruc ouvert au public tous les jours de la semaine.**
Ce souhait vous a été exprimé à maintes reprises, ainsi qu'aux différentes instances départementales et aux parlementaires. Chaque fois, nous avons rappelé les raisons de notre motivation. La qualité du service rendu en milieu rural doit être identique à celle des agglomérations.

En matière de service public à la population, l'ouverture quotidienne du bureau de Pouyastruc est indispensable pour :

- le cabinet médical, le cabinet infirmiers, la kinésithérapeute, la dentiste qui transmettent des données médicales ;
- les différents commerces et entreprises installés sur notre commune qui ont du courrier professionnel à envoyer tous les jours,
- enfin pour nos administrés qui viennent régulièrement au bureau.

Tous ces éléments montrent combien la nécessité d'avoir un bureau ouvert tous les jours est importante.

Malgré l'évidence et la logique, nous n'avons pas été entendus par vous et vos responsables. Croyez bien que nous le regrettons profondément.

Ne pas tenir compte de la volonté affirmée et réfléchie d'élus locaux nous parait méprisant et peu respectueux de nos mandats, d'autant plus que ces restructurations se multiplient aux quatre coins du département.

Si au niveau départemental et national, vous faites référence qu'à la sacro sainte rentabilité, sachez que pour la population de POUYASTRUC, et pour nous, les élus locaux c'est extrêmement décourageant.

Souhaitant dans cette ultime démarche être enfin compris et entendu au plus haut niveau, pour revoir l'ouverture le samedi matin, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,
Serge DEBAT

DELIBERATIONS

Séance du 30.09.2013

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire, rappelle que la commune, a par délibération du 6.03.2013 demandé au Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurance statutaire

Le Maire, expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ,Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, (notamment l'article 26) ;Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 al 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- Accepte la proposition du Centre de Gestion telle que détaillée ci après :

• Assureur : AXA / GRAS SAVOYE

• Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2014

• Préavis : résiliation possible chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

• Risques assurés: tous risques (décès, accidents et maladies imputables au service) longue maladie, maladie longue durée, maternité, adoption, paternité, maladie ordinaire) avec un délai de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents CNRACL : 4,67 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :1,18 %

- Autorise le Maire ou son représentant, à signer les conventions et tout acte y afférent

Avancement de grade / mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi

Le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2013.

Cette modification, préalable à la nomination, entraine :

- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

- la suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet à raison de 28,79 heures hebdomadaires

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à raison de 28,79 heures hebdomadaires

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

DELIBERATIONS

Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

Le Maire, informe que :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées propose la mise en place d'un groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret n° 2010-783 paru le 11 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil).

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre de Gestion en qualité de coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les adhérents habilitent le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que l'adhésion au groupement est gratuite et en sus de la facture des registres, seule une participation forfaitaire de 15 € par registre relié sera versée par les adhérents au coordonnateur pour financer les frais de procédure et d'exécution du marché.

Il est précisé que l'adhésion au groupement ne comporte aucune obligation de commande de registres.

Il appartient donc à chaque adhérent potentiel d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe de la convention constitutive.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics, Vu le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs, Vu l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février

1968 sur la tenue des registres d'état civil,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les

Projet d'aménagement du quartier Larrabé.

Le quartier dit de « Larrabé » étant dans la nouvelle zone constructible de la carte communale, la commune de Pouyastruc se doit de disposer d'un plan d'aménagement de celui-ci.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, a retenu le cabinet ATEMO pour un montant

de 4 425,00 € HT ; et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférant à ce marché.

Choix des entreprises pour l'extension de la salle polyvalente

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 10 juillet 2013 pour l'extension de la salle polyvalente.

La commission d'appel d'offres s'est réunie deux fois pour l'analyse de celles-ci. Sur proposition de la commission bâtiments, le conseil municipal a retenu les offres

suivantes, à l'unanimité :

• Lot 1 : Démolition-gros œuvre. Entreprise SOCABAT pour un montant de 32513,73 € HT

• Lot 3 : Menuiseries extérieures. Entreprise FOURCADE pour un montant de 12 760 € HT

• Lot 4 : Plâtrerie-plafonds suspendus. Entreprise GASCOGNE PLATRERIE DECORATION pour un montant de 10 907,92 € HT

• Lot 5 : Menuiseries intérieures bois. Entreprise MAB pour un montant de 5 422,02 € HT

• Lot 6 : Carrelage-Faïence. Entreprise SOCABAT pour un montant de 9 943,54 € HT

• Lot 7 : Peinture. Entreprise LORENZI pour un montant de 3 090,75 € HT

• Lot 8 : Electricité. Entreprise NAUEL pour un montant de 9 505,30 € HT

• Lot 9 : Plomberie-Sanitaire-VMC. Entreprise VIGNAU LAMETTE pour un montant de 7 000 € HT

• Lot 10 : VRD. Entreprise LA ROUTIERE DES PYRENEES pour un montant de 41 138,50 € HT

• Mission coordination sécurité et santé : (SPS). Entreprise SOCOTEC pour un montant de 2 500 € HT.

• Mission contrôle technique (CT) : Entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 274 € HT

• Etude géotechnique : Entreprise INGESOL pour un montant de 1 809 € HT

• Architecte : ATELIER SAINT LAURENT pour un montant de 3 971,57 € HT RDI pour un montant de 3 993,89 € HT

Le conseil municipal a retenu l'offre suivante pour 8 voix pour et 2 contre :

Questions diverses

1. Monsieur Pailhas demande où en est la convention de **mise à disposition de l'école par la commune à la communauté des communes** des coteaux de Pouyastruc.

Monsieur le maire informe que l'inventaire complet doit être fait par un agent très prochainement.L'état de l'actif est disponible, cet agent actualisera l'inventaire. Sur la base de cet inventaire, une convention sera établie, l'autorisation de la signer ayant déjà été donnée à monsieur le maire.

2. Annie Carrère demande où en est le projet de couvrir **les caniveaux de la Carrère**.

Monsieur le maire informe qu'il a demandé un devis pour des plaques piétonnes. Suite aux discussions, il faudra examiner selon le coût, si on privilégie des plaques piétonnes, ou des plaques supportant la charge d'un véhicule.

3. Annie Carrère signale qu'elle trouve que les **bordures posées en prévision du rond-point** sont beaucoup trop hautes, et donc dangereuses. Effectivement, le conseil général a fait savoir que sur cette voie départementale, le rond-point doit être franchissable.

DELIBERATIONS

Séance du 4 novembre

SDE: Programme sécurisation 2013 – Rue de la Fontaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2013 sur le programme « Electrification rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : **9 000.00 €**

Récupération TVA	1 474.92 €
Fonds libres	752.51 €
Subvention F.A.C.E	6 020.06 €
Participation SDE	752.51 €
Total	**9 000.00 €**

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité , approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées , s'engage à garantir la somme de 752.51 € au SDE des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Extension salle polyvalente : Déclaration d'un lot infructueux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Gascogne Plâtrerie Décoration qui était la mieux disante pour le lot n°4 pour l'extension de la salle polyvalente renonce au marché.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare :

Le lot n°4 infructueux,

Demande à Monsieur le Maire de consulter des entreprises suivant les règles du code des marchés en vigueur,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce marché.

Subventions exceptionnelles

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention exceptionnelle de 200.00 € à chacune des associations suivantes :

Les Restaurants du cœur

Le Téléthon

DELIBERATIONS

Décision modificative N°2

Investissement : Les frais d'études engagés sur la faisabilité d'aménagement du quartier Larabé sont à inscrire sur un compte spécifique (2031 – frais d'études).Ils seront virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation lors du lancement des travaux.

DECISION MODIFICATIVE N° 2013-02

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2013 :

Section Investissement – Dépenses	**Budget**
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Compte 2031 : Frais d'études et de recherches	14 000.00 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	
Compte 2313 –12 : Opération Voirie	32 500.00 €

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section Investissement :	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Compte 2031 : Frais étude et de recherches (+5300)	19 300.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	
Compte 2313-12 : Voirie (-5300)	27 200.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

Séance du 21 novembre

Ecole : demande de subvention.

Après discussion, le conseil municipal alloue une subvention de 1 300 € pour l'année scolaire 2013/2014 à l'école de Pouyastruc pour financer la classe de découverte de la montagne.

Cette subvention sera inscrite sur le budget 2014.

Extension salle polyvalente : choix de l'entreprise pour le lot n°4

Suite au renoncement de l'entreprise Gascogne Plâtrerie Décoration pour la réalisation du lot n°4 de l'extension de la salle polyvalente, la commune de Pouyastruc a procédé à un nouvel appel d'offres.

Après étude de celles-ci, le maître d'œuvre propose de retenir :

l'entreprise PARDINA pour un montant de 10 926,05 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférant à ce marché.

DELIBERATIONS

Frais de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative

Le maire expose au conseil municipal qu'un agent est amené de manière régulière à utiliser son véhicule personnel à l'intérieur de la commune pour les besoins du service.

L'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par cet agent, Monsieur le maire propose de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 210 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser l'agent à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements qu'il sera amené à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune,

- de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle qui sera versée l'agent à : 210 €

- d'autoriser Monsieur le maire à procéder au paiement de cette indemnité.

SDE : travaux 2014

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal retient à l'unanimité les travaux suivants au titre du programme 2014 du SDE :

Electrification rurale :

Sécurisation

Rue des Ecoles du n°1 au n°7

Route du Pic du Midi

Rue de la Poste du n°2 au n°4

Route de Bigorre : superette

Eclairage public :

Extension

Cami de la Téoulère du n°2 au n°8

Rue des Espiades

Séance du 09 Décembre

Défense incendie – fonds de concours

Le maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux de défense incendie doivent être réalisés sur la commune de Pouyastruc, Rue du Stade.

Ces prestations relèvent de la communauté de communes des Coteaux de Pouyastruc (CCCP) à laquelle la commune a délégué sa compétence en la matière. Un devis estimatif a été transmis par la CCCP. Le montant des travaux s'élève à 17 995 € et la contribution de la commune est évaluée à 5 100 €. Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :-

Demande à la CCCP de réaliser les travaux de défense incendie,-

Accepte de financer par fonds de concours la contribution à la CCCP,-

Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

.Décision modificative N°2013-3

Un investissement non budgétisé (columbarium) ; les fonds de concours ayant été instaurés avec la CCCP, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédit. A l'approche de la clôture de l'exercice des ajustements de comptes sont nécessaires (personnel-contributions aux organismes de regroupements).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le budget de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2013

Section Investissement – Dépenses	**Budget**
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Compte 20411 : Subventions à des organismes publics	0.00 €
Compte 2051-13 : Logiciels	0.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles	
Compte 2183-13 Matériel Informatique	4300.00 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	
Compte 2313 –11 : Opération Bâtiments	212 141.00 €
Compte 2313-14 : Aménagement	0.00 €
Section Fonctionnement –Dépenses	
Chapitre 12 : Charges de personnels	
Compte 6453 : Cotisation caisse retraite	2600.00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion	
Compte 6554 : Contributions organismes de regroupements	20000.00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Compte 678 : Charges exceptionnelles	8600.00 €
AUTORISE la décision modificative suivante :	
Section Investissement - Dépenses	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	
Compte 20411 : Subventions à des organismes publics (+ 5100)	5100.00 €
Compte 2051-13 : Logiciels (+ 3500)	3500.00 €
Chapitre 21 ; Immobilisation corporelles	
Compte 2183-13 : Matériel Informatique (-3500)	800.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	
Compte 2313-11 : Bâtiments (- 5253)	206 888.00 €
Compte 2313-14 : Aménagement(+ 153)	153.00 €
Section Fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 12 : Charges de Personnels	
Compte 6453 : Cotisations caisse retraite (+ 6500)	9100.00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	
Compte 6554 – Contributions aux organismes de regroup.+2100)	22100.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	
Compte 678 – Autres charges (-8600)	0.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

DELIBERATIONS

Transfert de subventions entre la commune et la communauté de communes des Coteaux de Pouyastruc (CCCP)

La commune de Pouyastruc n'ayant plus la compétence incendie, Monsieur le maire propose de transférer la subvention de 7000 € au titre de la DETR et celle de 937 € au titre du FAR à la CCCP.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce transfert et autorise Mr le maire à signer tous documents s'y afférents.

NOUVELLES DES COMMISSIONS

COMMISSION COMMUNICATION

Edito | Conseil Municipal | Personnel communal
Projets et Travaux | Démarches administratives | Structures intercommunales | Publications
Urbanisme | Location de salles
Plan interactif |
Situation géographique |
Histoire/Patrimoine | Tourisme |
Le village en images

Il y a environ 2 mois, un questionnaire sur l'usage du site Internet de la mairie, vous a été adressé. Les réponses, bien qu'assez peu nombreuses, se sont révélées intéressantes …

Nous remercions d'ailleurs bien chaleureusement les personnes qui nous ont répondu.

Juste un petit rappel sur l'adresse du site : **www.pouyastruc.fr**

L'adresse est très simple, vous pouvez la rajouter à vos favoris ….
Vous le trouverez de suite en indiquant « mairie pouyastruc », dans votre moteur de recherche préféré…

Cependant d'autres sites tels que des annuaires nationaux, ou autres sites d'informations générales, mentionnent Pouyastruc, avec parfois des informations inexactes, ou obsolètes.

Enregistrez donc bien l'adresse ci-dessus, pour consulter les informations du village.

En effet, le site de la mairie, vous renseigne :

- sur des informations municipales (compte-rendu de conseils municipaux, informations diverses sur des travaux en cours, vos démarches administratives, des informations ponctuelles, …)
- sur les services, artisans, commerçants exerçant sur le village,
- sur toutes les informations que les associations nous transmettent selon les activités et manifestations proposées.

Nous rappelons d'ailleurs à chacun, artisan, commerçant, professionnel et association, exerçant sur le village, qu'ils peuvent nous transmettre leurs informations ; nous les mettrons en ligne.

A bientôt donc sur pouyastruc.fr !

Nous vous rappelons que vous pouvez lire ce bulletin sur le site de la mairie (www.pouyastruc.fr) …

et en couleurs !!

Si vous souhaitez insérer un article dans le bulletin , contactez: Cécile URRICARIET (05.62.33.25.97)

Ou Annie CARRERE (05.62.33.22.67)

NOUVELLES DES COMMISSIONS

COMMISSION BATIMENT

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

La construction, ça commence par de la démolition !

L'équipe de démolisseur du conseil a exercé son savoir-faire le Samedi 30 Novembre , en enlevant, sous la pluie, le toit du vestiaire qui doit être détruit pour laisser la place à des toilettes rutilantes dans les locaux de la future salle de réunion dans l'extension de la salle polyvalente , que vous pouvez déjà admirer dans le plan ci-joint .

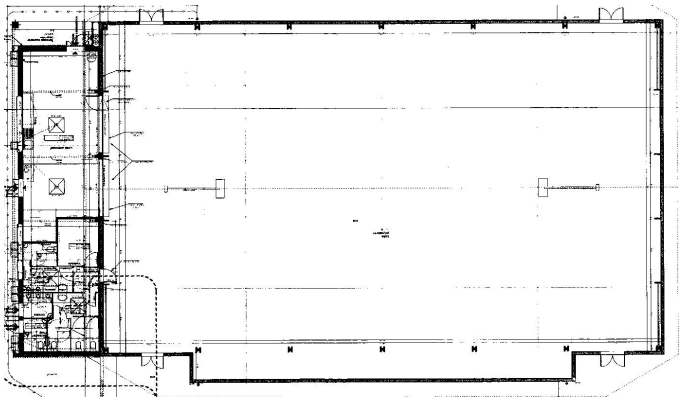

PLAN DE LA SALLE AVEC SON EXTENSION

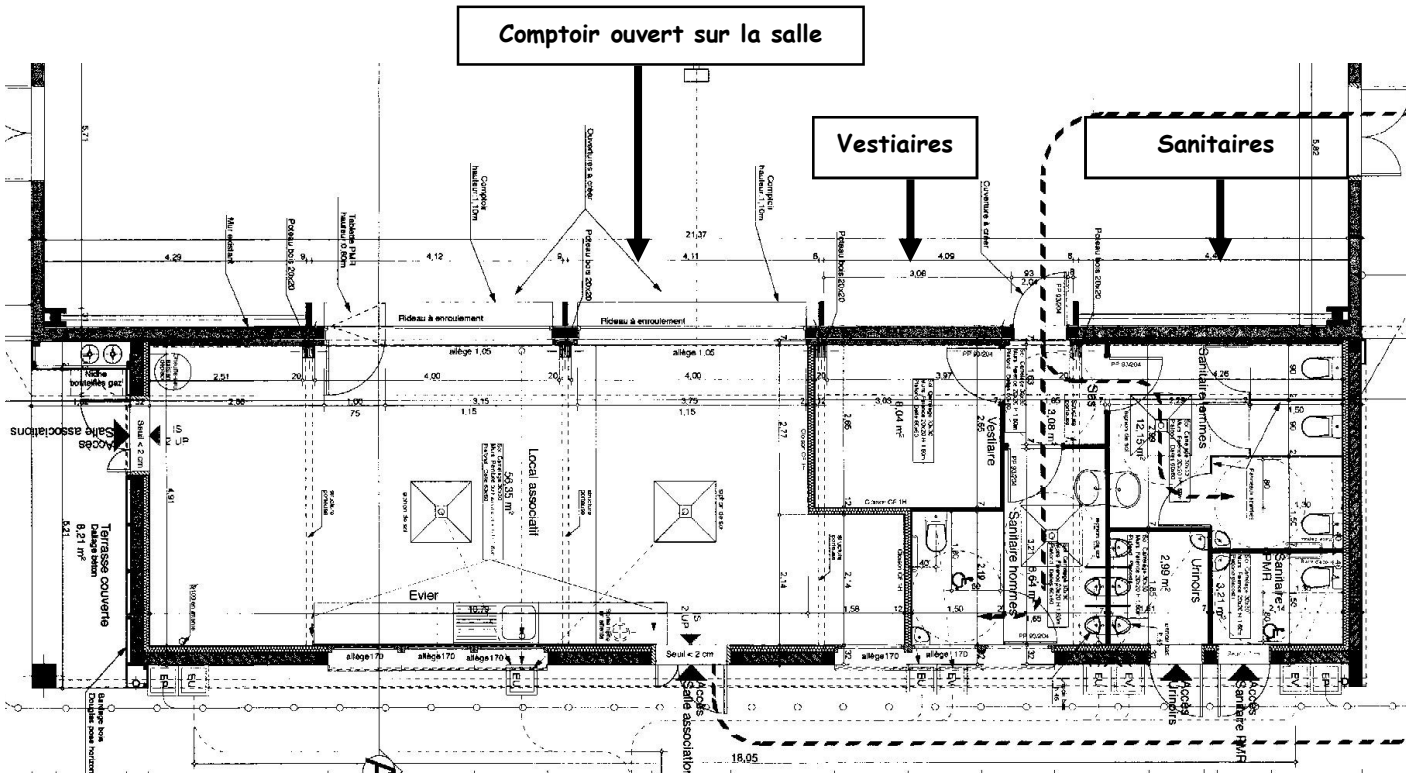

PLAN DE L'EXTENSION AVEC LA SALLE DE REUNION LE COIN PREPARATION CULINAIRE ET LES TOILETTES

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Pouyastruc a mis un pied résolu dans la modernité depuis son entrée dans le projet PER (Pole d'excellence rurale) inauguré en Octobre dernier, et financé par le Conseil Général : désormais équipée de deux ordinateurs (un pour la gestion , un pour les recherches sur Internet , ouvert au public .

De nos jours, en effet , la recherche sur Internet est devenue indispensable, mais, le livre n'en perd pas pour autant son attrait .

Aussi, chaque année, la municipalité affecte à la bibliothèque une somme forfaitaire (649€ cette année), pour l'achat de livres : romans , documentaires, albums pour les enfants , bandes dessinées et abonnements.

A ce fonds , vient s'ajouter , un fonds d'ouvrages, de CD et DVD, renouvelé par la médiathèque à chaque trimestre ,

Le **prochain arrivage de DVD a lieu**

Mardi 28 Janvier.

Afin de mieux répondre aux besoins, la Médiathèque départementale a mis au point depuis la rentrée 2013,un service de navettes (indépendant du bibliobus) qui apportent à la bibliothèque les ouvrages réservés par téléphone ou par mail :

resamediatheque@cg65.fr

Après une exposition sur notre forêt, des panneaux sur « l'Arbre dans l'art » complétant ceux exposés à la salle des associations viennent animer la bibliothèque

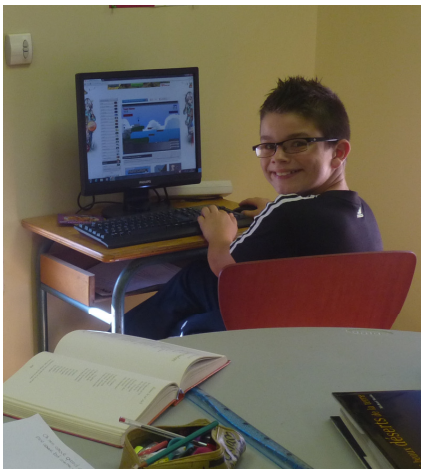

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

Le Jeudi, tous les élèves de l'école (maternelles compris) vont à la bibliothèque où les accueille Alexandra.

Les plus petits écoutent les histoires que leur lit la bibliothécaire, et s'extasient sur les images .

Les moyens lisent à tour de rôle un chapitre d'un album, les plus grands feuillettent les ouvrages avant d'en choisir un pour la semaine .

Et tout cela calmement

Oui , le livre vit et vivra encore !

COMMISSION ANIMATION

PLANNING D'OCCUPATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

JOURS	9-10	10-11	11-12	12-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
LUNDI	Gym								Duende : Flamenco				
MARDI	Gribouillis				Retraités (tous les 15 jours) belote				Judo				
MERCREDI	Gym retraités												
JEUDI											Chorale		
VENDREDI	Gribouillis								Gym tonic /latino				
SAMEDI													
DIMANCHE													

ACTUELLEMENT **PAR L'ASSOCIATION PARENTHESES**

FETE DU SPORT

La journée du sport d'Octobre dernier avec sa balade dans les bois et ses prestations des différents clubs sportifs du village , sans oublier le repas convivial, a eu un gros succès .

La nature n'était pas oubliée grâce à l'animation autour des champignons présentée par l'association de mycologie de Séméac invitée par Parenthèses.

Ça c'est du sport !

Le Marché de Noël de l'école

Pour les GS et les CP

Mardi, c'était le Marché de Noël. On a chanté devant les parents et on a acheté les toupies, les cartes et le pain d'épice qu'on avait fait en classe.

Après on a fait l'apéro et on s'est bien amusé. Aujourd'hui, on a trouvé un cadeau dans notre classe avec plein de jeux mais cette année on n'a pas vu le Père Noël.

Merci au Père Noël (aidé par l'association des parents d'élèves).

Ce soir c'est les vacances, YOUPI !

La classe de GS - CP

Préparation du marché de Noël chez les CE

Cette année pour le marché de Noël, les élèves de Ce1-Ce2 ont confectionné de la confiture d'orange et des petits sablés à la cannelle.

Nous avons passé deux journées à réaliser ces deux recettes, à mettre en pots et en sachets nos préparations, et enfin ajouter quelques décorations pour rendre nos réalisations jolies.

Nous avons goûté les sablés et la confiture, et nous sommes contents de nous car c'est bon !

Voici la recette des sablés de Noël :

Ingrédients :

- 3 verres de farine
- 1 verre de sucre en poudre
- 2 cuillères à soupe de cannelle
- 1 œuf
- 125g de beurre
- 1 demi verre d'amandes en poudre

1/ Coupe le beurre en morceaux dans une petite assiette et laisse-le ramollir.

2/ Verse tous les ingrédients dans un récipient. Mélange le tout avec tes mains .

3/ Farine le plan de travail ; forme une boule de pâte, puis étale-la avec un rouleau à pâtisserie.

Si la pâte est trop collante, rajoute de la farine sur le plan de travail et sur le rouleau.

4/ Découpe la pâte en petits biscuits à l'aide des emporte-pièces. Dépose les biscuits sur la plaque.

5/ Préchauffe le four à 160°.

6/ Lorsque le four est à bonne température, fais cuire les biscuits entre 15 et 20 minutes.

Surveille régulièrement la cuisson !

Les CE1 et les CE2

Chez les CM, c'est du sérieux !

Au mois de novembre, nous avons participé à la 1ère manche du Rallye-Maths. C'est un concours ouvert à tous les élèves de cycle 3 de la région. Il se dispute en trois manches. La première école de chaque département de la région ira disputer la finale à Toulouse à la fin de l'année. Pour l'instant, nous avons bien débuté puisque les trois exercices que nous avons rendus étaient justes. Il faut donc que l'on continue sur la lancée !

Puis au mois de décembre, nous avons préparé le marché de Noël. Nous avons confectionné des maamouls : ce sont des pâtisseries orientales à base de fruits secs. Certains se sont régalés. Nous avons aussi fabriqué un livre de recettes de Noël : nous avons recueilli toutes les recettes élaborées par les autres classes et nous les avons tapées à l'ordinateur. Ensuite les enfants de maternelle ont fabriqué et décoré les couvertures.

La classe de CM1-CM2

A la maternelle aussi on a préparé le Marché de Noël

Sans même l'avoir aperçu, le Père Noël est passé et a apporté des cadeaux dans chaque classe.

LA GYM VOLONTAIRE DES RIVES DE L 'ESTEOUS

Quelques changements cette année:

Le cours animé par Anna Rouquette poursuit son bonhomme de chemin le **Lundi matin de 9h à 10h (à** la salle des associations lorsque le temps n'est pas au beau ou sur les gradins du stade par beau temps), avec étirements et renforcement musculaire , ,

Le Vendredi un nouveau cours a lieu de 18h à 20h , animé par Gilbert MIURA .

Ce moniteur diplômé (BEACPC) anime depuis 1995 plusieurs clubs sur Tarbes, Azereix , Serre Sarsan , Ousbellile, etc.. : club de yoga, de danse salsa,, naturopathie , baby gym , gym douce, Pilates, et du coaching à la demande .

Son cours se décompose en plusieurs temps:

De 18h à 19h ! gym tonic (7'), , cardio danse (20'), renforcement musculaire (25') , étirements (15')

De 19h à 20h : danse latino Fitness : 45' -Etirements : 15'

N'hésitez pas à venir , vous repartirez dynamisés !.....

Renseignements :

Josette VILLACAMPA :05.62.33.24.45

LES CHANTEURS DE L'ESTEOUS

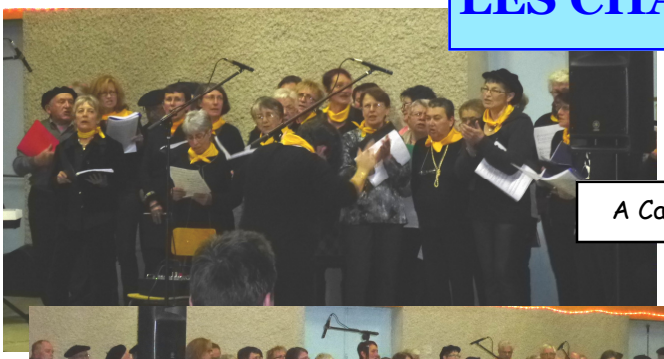

A Castelvieilh

A Rabastens

Le 16 Novembre dans la salle des fêtes de Castelvieilh nous avons organisé un rassemblement de chorales devant un grand nombre de personnes qui nous ont fait la gentillesse de venir nous écouter.

Nous avons partagé la scène avec la chorale de l'Arcouli d'Antin et Trie qui nous ont interprété de belles mélodies suivie par Lous Lurous de Bach Adour qui par leurs chants et leur humour ont animé la salle.

Le concert s'est achevé avec un gouter que nous avons partagé avec le public.

Une belle après - midi à renouveler

Le 19 Novembre nous nous sommes déplacés à Rabastens de Bigorre pour offrir un concert aux anciens de la maison de retraite Curie Sembres.

Tous les Chanteurs de l'Estéous vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de Noêl et vous souhaitent tout ce qu'il ya de meilleur pour l'année qui vient

La présidente , Anne Marie Menvielle

05.62.33.23.51

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes (parents d'élèves, villageois, municipalité…) qui ont contribué, chacune à leur niveau, à la réussite de la **vente de bulbes d'automne** que nous vous avons proposée au mois d'octobre.

Lors de la traditionnelle **fête de Noël** de l'école, nous avons eu le plaisir d'écouter les chants de Noël interprétés par les enfants et d'acheter les objets et gourmandises réalisés par toutes ces petites mains pour le Marché de Noël. Parents, élèves et enseignants ont ensuite pu partager un moment convivial autour d'un apéro/garbure, organisé par nos soins.

Nous profitons de cette tribune pour ouvrir une parenthèse… L'APE a pour unique moteur le bien-être des enfants et pour seul moyen l'engagement des parents d'élèves au moment des grands rendez-vous de la vie de l'école. Pour apporter des petits plus au quotidien scolaire de nos enfants et éviter qu'un noyau de parents ne s'essouffle et ne baisse les bras, nous espérons vivement la participation d'un plus grand nombre de parents lors de nos actions.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour **Carnaval** où, après le défilé des enfants dans les rues du village et le procès de M. Carnaval, nous proposerons un apéro pour clôturer cette journée festive.

Nous vous souhaitons enfin à toutes et tous, petits et grands, une belle année 2014 !

LE BALL TRAP

La saison de Ball Trap va recommencer les mercredis après midi à partir de 13h30, comme l'an dernier : les premiers entrainements reprendront le 26 Février (si l'électricité coupée en raison des travaux est rétablie) .

Le club regroupe une quinzaine de licenciés venant de tout le département des Hautes Pyrénées.

Les concours sont envisagés pour cet été.

Tous les nouveaux seront les bienvenus

Le Président Patrick DUBUC : 06.09.50.56.86

LES ASSOCIATIONS

L'AMICALE DES RETRAITES

L'ASSEMBLEE GENERALE

Aura lieu le

1er Février à 15h

À la Salle des Associations

Le goûter sera offert comme chaque année par la Municipalité

Elie présente l'association Siel bleu

l'Amicale (ADRDP) a mis en place au mois de novembre une ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (gym) avec l'association SIEL BLEU

tous les mercredi matin de 9 heures 30 à 10 heures 30, à la Salle des Associations .

Par ailleurs, à partir de janvier 2014 nous mettons en place :

DÉCOUVERTE ET ECHANGES INFORMATIQUE

tous les premiers et troisièmes lundis de chaque mois

à partir de 14 heures au local de l'EPI (à coté de la mairie)

Sans oublier l'activité « Marche » du Vendredi après midi

Tous les nouveau retraités de 2014 seront les bienvenus à l'Amicale.

Renseignements au 05 62 33 22 81. ou 06 07 60 89 75.

LA FRATERNELLE

La Fraternelle est une association solidaire qui prend en charge les obsèques de ses adhérents .

Elle est composée d'un bureau et d'un correspondant par quartier (ilotier) chargé de collecter la cotisation annuelle et d'informer les adhérents lors d'un décès (tous bénévoles)

Les Prestations: A partir d'une somme forfaitaire de 940 € l'association

-organise la cérémonie funéraire (prêtre messe s'il y a lieu …)

-traite et règle avec les pompes funèbres (choisies par les familles)

-en cas d'incinération la prestation est identique

L'adhésion: Peut adhérer à la Fraternelle toute personne majeure habitant ou ayant habité à Pouyastruc.

Le droit d'adhésion est fonction de l'âge : exemple:

-entre 22 et 30 ans : 20€

-entre 35 et 40ans ; 160€

-entre 40 et 45 ans : 240€ etc..

(Possibilité d'étalement du règlement)

La cotisation annuelle est de 20€

Les membres du bureau : Christian Forgues, Rolande Larrazabal et Arlette Couerbe lors de l'AG de Décembre

Renseignements auprès de Rolande LARRAZABAL : 05.62.33.23.04
ou Christian FORGUES : 05.62.33.23.43

PARENTHESES

A l'attaque !.. des champignons !

Pour sa troisième animation « Nature » de l'année , l'Association Parenthèses avait sorti les paniers et les cageots pour partir à l'attaque des champignons dans le bois de Leayes .

Couplée avec la journée du sport , cette nouvelle balade dans les bois a permis à nombre d'entre nous de découvrir un monde trop souvent ignoré , le monde des champignons, les bons, les mauvais, les connus et …les inconnus .

Après la balade, et le repas servi dans la salle Polyvalente, une présentation de la cueillette et des différentes sortes de champignons a été faite par Robert Cazenave , président de l'association de Mycologie de Séméac , qui nous a initié ainsi à ce monde souterrain, si indispensable à la biodiversité et à l'épanouissement des arbres de nos forêts.

Leur beauté, leur diversité ont ébloui de nombreux participants. Désormais, ils ne regarderont pas de la même façon les boletus erythropus (bolets à pied rouge) ou les cantharellus cibarius (girolles) entre autres … Vivement l'automne prochain …

L'Association Parenthèses, nous le rappelons, a plusieurs cordes à son arc, car au-delà de la nature et de la biodiversité, elle s'intéresse à de nombreux sujets: le patrimoine et l'histoire du village (un recensement des vieilles maisons est envisagé), mais aussi à la culture et à l'art (organisation d'expositions sur divers thèmes et notamment des artistes du canton, atelier de dessin etc …)

Actuellement, l'association est en train de finaliser son projet de balisage des circuits de randonnée de la commune en partenariat avec le Comité Départemental de Fédération Française de Randonnée (CDFFR) .

Ce balisage , avec parcours fléché , passerelle sur l'Estéous , et topo guide est financé par la Communauté de Communes des Coteaux de Pouyastruc qui a la compétence de l'aménagement du territoire et des sentiers de randonnée .

Préparez-vous à le découvrir cet été prochain .

Enfin vous ne vous perdrez plus dans les bois de Pouyastruc !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour apporter votre touche personnelle et vos idées à notre association . Vous serez les bienvenus!

Renseignements : A. CARRERE : 05.62.33.22.67

ou Sandrine ROME : 05.62.31.96.85

(Parenthèses65@gmail.fr)

LES ASSOCIATIONS

L'ADMR

ADMR : un Service d'Aide à Domicile implanté sur le canton de Pouyastruc…

L'association ADMR de Pouyastruc a été créée en 1980. Son objectif est de permettre aux aînés du canton de vivre chez eux et favoriser le lien social. Depuis, les vocations de cette association ont évolué. Si le maintien à domicile reste une des priorités, elle travaille également pour le développement de services destinés aux grand public, à la famille et ainsi pour la création d'emploi.

L'association propose différentes prestations comme l'accompagnement aux personnes âgées ou en situation de handicap, l'aide aux familles, la livraison de repas à domicile ou encore la téléassistance.

… et à la recherche de bénévoles.

L'association fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles. Pour mener à bien ces missions, l'association aurait besoin de volontaires supplémentaires. Si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps libre à une association, que vous habitez sur le canton de Pouyastruc et que vous êtes intéressé par le contact humain, le lien social, l'échange et la solidarité, alors rejoignez-nous !

Contactez l'association au **05.62.33.29.70** ou en vous rendant directement dans nos locaux situés place de la Mairie à Pouyastruc.

LE SECOURS CATHOLIQUE

Nous vous informons qu'une équipe constituée de personnes bénévoles du canton tient une permanence tous <u>les 1er et 3eme vendredi de chaque mois de 9h à 11h à la MAISON PAROISSIALE</u>

au *<u>1 rue de la poste à POUYASTRUC</u>*
<u>tel : 06.73.66.19.38.</u>

Cette permanence sert de lieu d'accueil pour résoudre les problèmes divers, un lieu d'écoute, d'aide administrative ou financière.

En dehors de ces heures merci de laisser un message sur le téléphone, l'équipe est susceptible de se déplacer auprès des personnes qui le demandent.

L'équipe

Un vide grenier est organisé par le Secours Catholique

le 2 mars 2014

à la Salle Polyvalente

à partir de 8 heures

L'USCP

U.SC.P. 1ère phase de la Saison Rugbystique 2013 – 2014

Après avoir pris possession de ses nouveaux locaux lors d'une journée fête du rugby, l'U.S.C.P. a eu l'honneur de recevoir le Comité Départemental Rugby pour son Assemblée Générale.

Séniors : La fin des matches aller se termine et les résultats sont moyens. L'équipe I se classe 7ème sur 10 et va devoir batailler dur pour se maintenir en Fédérale 3. Si elle a réalisé une brillante victoire contre Lembeye, les succès contre Coarraze-Nay et Larressore ne compensent pas les défaites à Nord-Béarn et contre Navarrenx à domicile. Dommage que sur ces 2 rencontres ils aient perdu dans les dernières minutes. L'équipe II est tributaire des joueurs appelés à jouer en première, des blessés et éventuellement des suspendus. Il est donc difficile aux entraîneurs d'aligner la même équipe chaque dimanche, d'où un manque de repères évidents. L'équipe I est qualifiée pour les 1/8ème du challenge Espoir et rencontrera Balma.

Juniors : Ils sont engagés en championnat Territorial, et à ce jour ils se classent 2ème, derrière Adour Echez, devant Argelès, Mazères, Saverdun, TOAC et Pays d'Olmes. A l'issue de la phase qualification en challenge Béarn-Bigorre, ils terminent 2ème derrière Morlaas.

Cadets : Egalement engagés en championnat Territorial, ils sont actuellement 4ème, devant Argelès, Adour Echez et TOAC. Ils terminent 1er en challenge Béarn-Bigorre, devant Bénéjacq, Morlaas et Maubourguet. Ils sont qualifiés pour les 1/8ème de finale et rencontrent Lembeye. Les Territoriaux à XII sont actuellement 2ème du championnat, derrière Pamiers, devant St-Orens, St-Lys, Vallée Lèze, Bas Armagnac, TEC et Andorre.

Ecole de Rugby : Les effectifs se sont stabilisés autour de 150, avec la présence de 12 jeunes filles. Si la convivialité et la participation sont les principales préoccupations, une mention spéciale doit être attribuée à la catégorie Minimes, qui le dimanche 20 octobre, a remporté le grand tournoi des Gaves Argelès-Gazost, en battant Tarbes en finale, après avoir successivement battu BALS, Blaye, Marquisat et St Lary, l'Ecole de rugby participe activement aux tournois organisés dans le Comité, et obtient de très bons résultats . Cela est certainement dû à l'assiduité remarquable des éducateurs dans leur formation.

L'USCP vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Jeannot BURGUES

Inauguration des gradins

COMPAGNIE D'ARCHERS D'ESTEOUS

Les championnats vont démarrer!

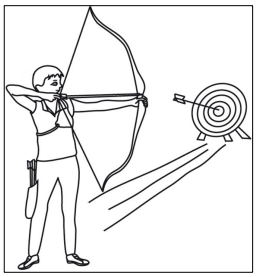

Les concours qualificatifs:

Le 9 Février à Blanquefort concours 3d

Le 16 Février à Biscarosse concours 3D

Le 23 Mars à Montauban concours Nature

Le 30 Mars à Bordes (64) concours Nature

Le 9 Mars à Montaner : championnat de ligue « Tir Nature »

Les 16 et 17 Aout, Championnats de France 3D en Charentes Maritimes

En attendant , à Pouyastruc, le club va aménager le parcours : nettoyer les cibles et modifier les sentiers

Bon courage aux tireurs

Renseignements: J-H LARRIEU 05.62.33.24.61

P . BARRAU 05.62.35.02.27

CLUB DE TENNIS

Le club de tennis compte cette année 62 adhérents (16 adultes et 46 enfants) venant de Pouyastruc et de tout le canton .

Ce chiffre est sensiblement le même qu'en 2013 , avec une légère augmentation de la proportion d'enfants (46 au lieu de 38)

Les entrainements ont lieu dans la salle polyvalente :

Le Lundi soir de 18h à 22h

Le mercredi après-midi : de 13h à 18h

Le Jeudi soir de 18h à 21h

Le Samedi matin de 9h à 13h

Le Tournoi Multi-chances est prévu au printemps

Signalons qu'une « Carte Vacances » est fournie pour les parents ou amis venant à Pouyastruc pour leurs vacances et souhaitant lancer quelques balles …

Tél. : 05 62 61 70 95 / 06 47 01 75 54
tcp.pouyastruc@free.fr

ASSEMBLEE GENERALE

LE 1ER FEVRIER 2014

A LA salle des ASSOCIATIONS

21 H

COUP DE POUCE

C'est presque devenu une routine, la cinquième rentrée de Coup de Pouce s'est bien passée malgré quelques soucis d'organisation. Retenons-en l'aspect positif de la confiance des familles qui ont inscrit 72 enfants, et une nouvelle salariée (Marie-Luce Cha) en contrat aidé depuis octobre dernier.

Actuellement, nous préparons la journée théâtre qui vous permettra d'apprécier les comédiens de tous âges de notre association.

Elle se déroulera le 8 février prochain à la salle des fêtes de Dours.

Nous vous y attendons nombreux pour partager ce bon moment dont voici le programme :

16h à 18h, spectacle théâtre des 3 ateliers d'enfants de Coup de Pouce

Apéritif

19h30 à 21h, repas (entrée, paëlla, dessert et vin)

21h30, « La dame de chez Maxim » par la Cie Coup de Pouce

Pour vous, vos proches et vos amis, les réservations sont prises par mail :

coupdepouce.pouyastruc@orange.fr

Par les animatrices Coup de Pouce après les heures de soutienet par téléphone au 06 16 07 34 52

jusqu'au 5 février 2014 inclus

Tarifs : Repas + spectacle : 18€ (12€ pour les enfants de moins de 12 ans)

Spectacle : 10€ (6€ pour les enfants de moins de 12 ans)

LES GRIBOUILLIS

Depuis quelques semaines, les assistantes maternelles de l'Association Les Griboullis se retrouvent à Pouyastruc, dans la salle des associations, et cela deux fois par semaine:

le mardi et le vendredi matin, de 9h30 jusqu'à 11h30,

pour nos petites activités, comme celle que nous avons préparée pour Noel...

Nous remercions Mr le Maire de nous laisser profiter de la salle.

Toutes les assistantes maternelles se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2014

La Présidente Mme Robert Christelle

LES ASSOCIATIONS

LE CLUB DE HANDBALL

ENFIN UNE EQUIPE DE SPORT FEMININE

Un nouveau club vient de naitre : une équipe de handba, et un événement pour le village, une équipe féminine !

Les entrainements ont déjà commencé depuis le Vendredi 9 Janvier à la salle polyvalente le Vendredi et Mercredi à 20h30 sous la houlette de Maurice Mopeu . Cette équipe réunit une quinzaine de joueuses , âgées d'au moins 17 ans , recrutées sur tout le canton .

Une première rencontre aura lieu le 25 Janvier dans le cadre du championnat 2ème phase de 2014. Les championnats ne pourront se dérouler à Pouyastruc que lorsque le traçage du terrain sera dessiné dans la salle polyvalente (la mairie s'est engagée à le financer)

Les inscriptions pour cette saison sont clôturées , rendez-vous pour les personnes intéressées en Septembre auprès de

Célia BONNET : 06.43.74.88..03

LES BOUSSALOUS

Les Boussalous ont bien fini l'année 2013. Les deux derniers tournois ont été réalisés à ADE et LALOUBERE courant septembre. Le dernier trimestre s'est poursuivi par des entraînements chaque vendredi soir, agrémentés de repas.

Une sortie autrement sportive s'est déroulée à ESPOEY en novembre. Les Boussalous se sont installés à bord de kartings avant de faire plusieurs tours de pistes. Un réel plaisir d'être au volant de ces petits bolides. La piste était détrempée et les sensations de glisses étaient spectaculaires ; l'esprit de compétiteur était toujours présent et lors de la course finale, tout le monde a tenté de finir en tête mais le niveau de certains laissaient loin derrière les autres... Cette soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif - tapas et paëlla, il fallait bien se réconforter de la défaite !

Avant de terminer l'année, un repas d'après entraînement a eu lieu en décembre. Ce repas amélioré s'est pris à la salle des Associations. Une réunion préparatoire doit se faire pour préparer l'Assemblée Générale.

Il faut terminer les derniers réglages pour le voyage prévu au mois de mars pour aller assister au match des VI Nations Pays De Galles - Ecosse. Notre 7éme tournoi sera également mis sur la table car celui-ci prévupour fin juin, va arriver très vite.

Le premier entraînement de l'année 2014 a vu l'arrivée de deux nouveaux joueurs. En fin d'année, un petit nouveau étoffait l'effectif. Il est bon de voir que notre association est appréciée, tant pour le jeu que pour l'état d'esprit qui y règne. En espérant que cet effectif se maintienne de la sorte pour prendre plus de plaisir à chaque entraînement et autres tournois.

L'ensemble des Boussalous souhaitent une bonne et heureuse année 2014 à tous les Pouyastrucais et autres amis...

Le Président, ***Bruno DUBIE***

Renseignements: Tél. : 06 86 87 31 16 / 16 14 14 82 25

lous.boussalous@gmail.com

ECOLE DE JUDO

Le premier trimestre de la saison de judo vient de s'achever , débuté par la journée portes ouvertes le 10 Septembre au cours de laquelle nous avons accueilli de nouveaux mini judokas.

Au mois d'Octobre , pour la fête du sport, au complexe sportif, nous avons u faire évoluer toutes nos nouvelles recrues et initier d'autres enfants .

Les 26 et 27 Octobre, le tournoi des cimes à la maison des arts martiaux de Tarbes a réuni les juniors et les seniors

Le 11 Novembre s'est déroulé le tournoi du Haut Adour à Bagnères pour les poussins, mini poussins et benjamins

Le 18 Décembre a eu lieu la préparation pour le passage de leur 1ère ceinture des nouveaux . La séance s'est achevée par le traditionnel goûter de Noel avec distribution de friandises et un pot de l'éamité avec les parents et les amis pour bien conclure ce début de saison

Si vous êtes intéressés par le judo, venez nous voir tous les mardis de 18h30 à 20h à la salle des Associations

Le président , Clément Legrand

EL DUENDE Y LOS BALDES

Renseignements : JC Baldes : 06.40.52.28.38

UN NOUVEAU PLOMBIER A POUYASTRUC...

Les robinets n'ont qu'à bien se tenir, voici un nouveau plombier au village ! :

Stephan MENVIELLE vient d'arriver (depuis Aout 2013) avec sa compagne, boulangère à Séméac (boulangerie Pain , brioche et fantaisie) . Plombier installé depuis 13 ans à Aureilhan, il a préféré le calme et le bon air de notre village : « Un paradis » nous dit-il , séduit par la maison de la famille Grener et son verger , au 6 rue des écoles .

Né, il y a 45 ans, après des études d'électrotechnique à Vic , un BTS de commerce, et un emploi de maintenance industrielle à la zone de Bastillac dans l'entreprise SOFIP (sous traitant de la SOCATA et d'Alstom) , il préfère suivre les traces de son père plombier qui le forme sur le tas aux astuces du métier et lui transmet son expérience .

Bien que les joints de robinets , les siphons bouchés et les cumulus en panne n'ont pas de secrets pour lui, comme plombier sanitaire , grâce à sa formation polyvalente, il s'est spécialisé dans un secteur porteur: les énergies renouvelables : c'est ainsi qu'il installe les chauffe-eau solaires , les chauffe-eau thermodynamiques , et les pompes à chaleur (air-eau et eau-eau).

Donc , si vous avez un problème de tuyauterie , n'hésitez pas , voici ses coordonnées:

Stephan MENVIELLE (SARL : SMPE : Stephan Menvielle Plomberie Electricité) **05.62.53.18.92 - 06.87.82.89.06**

TREC TO TREK

Le TREC (Techniques de randonnées de compétition), et TREK (randonnée en anglais et chemin en arabe) , tout cela les Biran ils connaissent ..

Yves Biran et son cheval « Nipper ».

En 2004, Damien, le fils, était déjà monté sur le podium ; en 2013, Yves, le père, et son cheval «Nipper» sont devenus **champions de France de TREC catégorie élite à Saint-étienne-de-Tulmont (Tarn-et-Garonne).**

Cette discipline équestre des amateurs de pleine nature se compose de 4 épreuves destinées à évaluer le couple cheval/cavalier. Au départ, sont retenus 32 sélectionnés pour disputer deux jours d'épreuves notées, à savoir : le parcours d'orientation et de régularité sur environ 35 km ; le parcours en terrain varié composé de difficultés naturelles ou simulées (gué, haie, fossés, escaliers…) ; la maîtrise des allures qui sollicite la technique équestre du cavalier et le dressage du cheval.

L'exploit mérite d'être salué. . Le TREC oblige à une très grande complicité entre le cavalier et son cheval, ce dont ont fait preuve Yves Biran et son cheval pour triompher.

Bravo. Il est dommage que cette discipline soit restée confidentielle dans notre département, obligeant à de grands déplacements pour les pratiquants.

LA PAGE VERTE

2014 : Année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les Français jettent en moyenne près de 21% des aliments achetés . Les grandes surfaces se débarrassent de produits dont la date de vente permet la consommation encore pendant 4 jours D'importantes quantités de poissons, de fruits et de légumes finissent au quotidien dans la poubelle

Alors que dans le monde 870 millions d'êtres humains ne mangent pas à leur faim, selon un rapport de la FAO 1,3 milliard de tonnes de nourriture (soit un tiers de la production mondiale) sont gaspillées chaque année. Une situation insupportable qui dure depuis 50 ans.

Le volume total de nourriture perdue ou gaspillée chaque année est équivalent à plus de la moitié de la production céréalière mondiale (2,3 milliards de tonnes en 2009-2010) .

Alors pas besoin d'OGM et de pesticides dans les champs pour que tout le monde mange à sa faim !

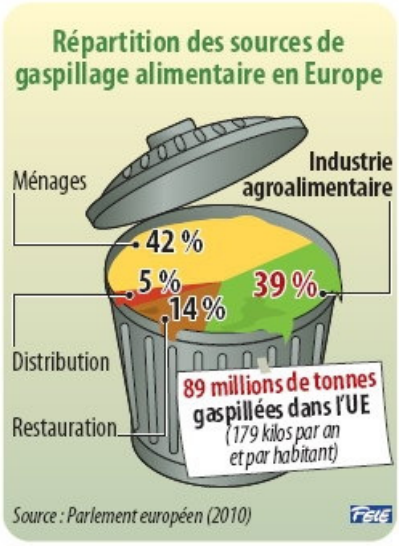

Les denrées périssables, à conserver au frais (la température de conservation est indiquée clairement sur l'étiquetage) présentent généralement une **date limite de consommation (DLC)**. Cette DLC est indiquée sur le conditionnement par la formule « *À consommer jusqu'au... »*. Elle s'applique à des produits susceptibles, après une courte période, de présenter **un danger pour la santé humaine**

À l'inverse, certains produits stérilisés ou présentant une faible teneur en eau comportent une **date limite d'utilisation optimale (DLUO)** (*« À consommer de préférence avant)*. C'est le cas par exemple des gâteaux secs, ou encore des boites de conserve. Une fois la date passée, **la denrée ne présente pas de danger** mais peut avoir perdu une partie de ses qualités gustatives .

Le gaspillage alimentaire recouvre des enjeux sociaux, environnementaux et &économiques étroitement liés :

Environnementaux: notre alimentation génère 20% du total des émissions de gaz à effet de serre en France (3kg de gaz pour un repas), elle est fortement consommatrice en eau : 1000 l. par exemple pour 1kg de farine ,16 000 l pour 1 kg de viande rouge .

Sociaux : en France, d'après les Banques alimentaires, plus de 3,3 millions de personnes en 2009 ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2010 , ce chiffre double tous les 10 ans

Economiques : En France, nous jetons en moyenne 21% des aliments que nous achetons, ce qui représente 5,6 millions de tonnes de déchets alimentaires par an, soit 89,9 kg par an et par habitant. Soit 500 à 1500 € par an de nourriture encore consommable.

Les causes :
Modification des structures familiales , méconnaissance sur la conservation des

http://www.consoglobe.com

http://alimentation.gouv.fr (explications sur les dates de péremption)

http://ecocitoyens.ademe.fr/

HISTOIRE DU VILLAGE : EVOLUTION DE LA POPULATION

EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1429

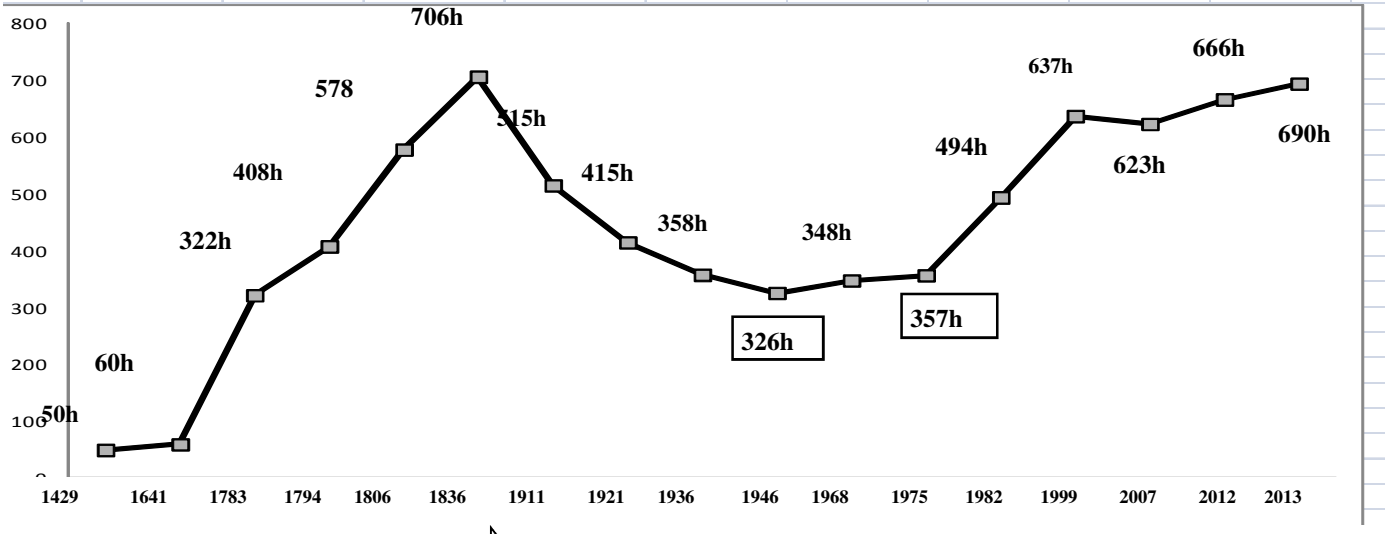

PLAN CADASTRAL 1808

Les habitations sont regroupées autour du cœur du village : rue du centre : (*La Carrere*), les actuelles rues des Pyrénées et de la Poste (*Chemin de Marquerie)* et l'actuelle rue de la Fontaine (*Chemin du carrerot)*

EVOLUTION DE LA POPULATION de 1968 à 2007

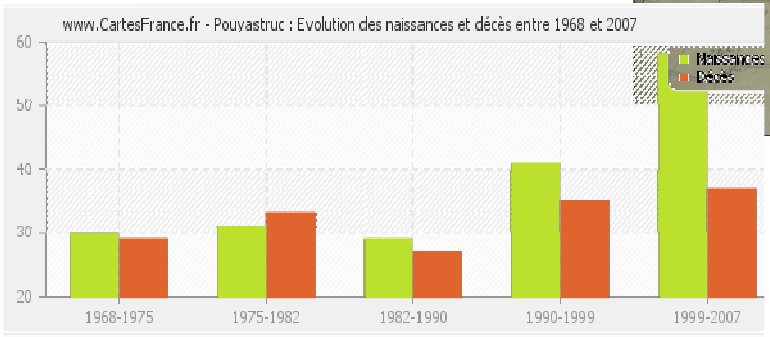

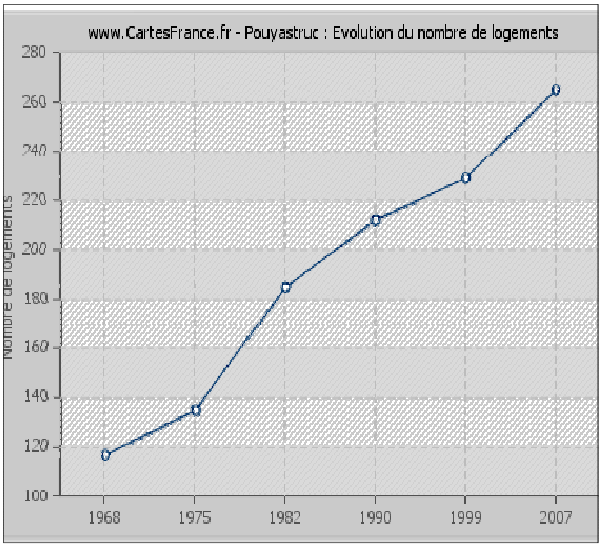

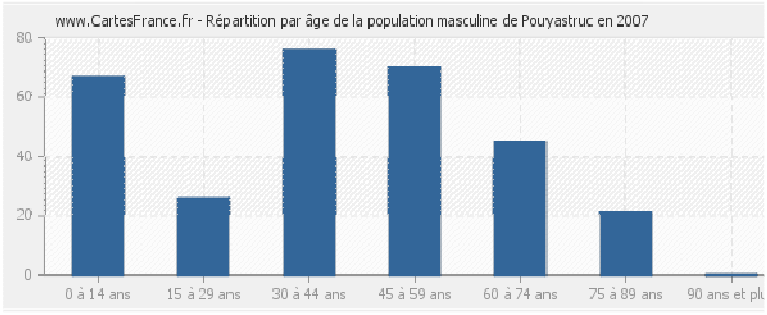

Bien qu'aucune recherche archéologique n'ait été faite, la région de Pouyastruc, Hourc , Collongues, Castelvieilh a été habitée très tôt ;

Par les Aquitains (le suffixe « os » de Lizos) en fait foi , et à coup sur par les romains , le nom lui-même de Pouyastruc (du latin « Podium » et « astruc : béni des dieux ») en est la preuve .

Il faut attendre le censier (recensement) de 1429 pour que le nom de Poey Astruc apparaisse avec une population de 10 feux (on comptait 5 membres par feu : 50 habitants) Il faut noter qu'un village signalé en 1313 a disparu en 1429: Ayzac .à l'est de Lizos dont on a perdu la trace et qui a du être abandonné lors de la peste de 1348 et des derniers remous de la guerre de 100 ans.

La population , pendant 4 siècles ne cesse d'augmenter , grâce à la richesse de sa foret dont on commercialisait le bois et qui permettait le pacage du bétail, de l'exposition ensoleillée de ses terres qui en font un centre important de la culture de la vigne et de la grande qualité de sa terre argileuse , utilisée dès l'époque romaine pour la construction des maisons et surtout, pour la fabrication de poteries (D'où le surnom des Pouyastrucais : les Toupiès , potiers)

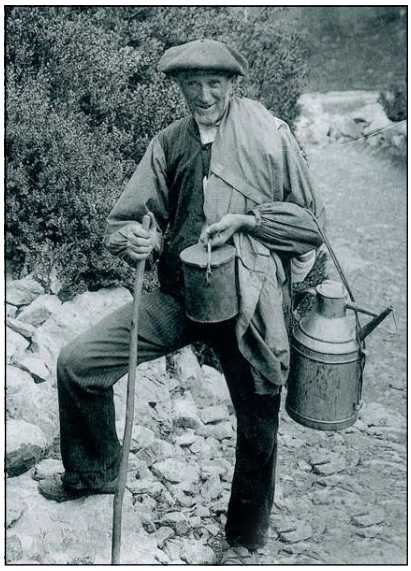

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Des HAUTES PYRENEES DU XVII AU XIXème siècle

Selon les recherches de P.Laboulinière, le département aurait vu entre 1690 et 1800 le nombre total des naissances dépasser celui des décès de 108000 personnes : cette forte augmentation serait du à une baisse très nette de la mortalité infantile .

Au cours du XVIIIème siècle, plusieurs cultures totalement nouvelles s'imposent dans les Pyrénées : le maïs, assure plus de sécurité dans le cas de mauvaise récolte du seigle, du millet et du Sarrazin, et se substitue très vite au millet .

Le mais en effet importé d'Amérique est introduit en Bigorre par François de Poudens , évêque de Tarbes en 1716 et n'arrive dans le coteaux qu'en 1750. On mélange sa farine à celle des autres grains pour en faire du pain et de la bouillie ., engraisser le bétail et la volaille. La pomme de terre , arrive elle aussi d'Amérique dans le sillage du mais .

LE SURPEUPLEMENT et L'EMIGRATION

Dès le début du XIXème siècle , la production agricole ne suffit plus à nourrir la population .La misère qui existait malgré le développement économique, va prendre désormais une tournure dramatique .

L'émigration devient la seule solution pour beaucoup de bigourdans : émigration vers les villes, vers le Béarn , Bayonne, Bordeaux , les portes des « Isles » : Saint Domingue, la Martinique, La Guadeloupe,

Au XIX ème siècle, une crise de subsistance,(gelées, maladies de la pomme de terre, choléra , oïdium, (1855)) entraine une fuite en masse : des jeunes de moins de 20 ans , des femmes s'embarquent pour le Rio de la Plata , la Louisiane, L'Uruguay …. A cela on doit ajouter la baisse démographique qui a suivi la guerre d'où la baisse de la courbe à partir de 1836.

ET EN 2014 …

Comme l'esquisse l'Insee dans son dernier recensement publié en Janvier 2014,la population du département a ainsi légèrement augmenté, gagnant 1.492 habitants, soit 0,6 % par rapport à 2009. Toutefois, des inégalités se font jour suivant les arrondissements : alors que le canton d'Argelès, perd 1,7%, celui de Bagnères gagne 1,1% , Vic , Maubourguet, et surtout l'arrondissement de Tarbes (1,7%) augmentent . Mais si le centre ville perd de l'attrait, les communes de la ceinture (Aureilhan, Ibos, Laloubère (13,78%) , Bordères (11%) ainsi que le nord du département voient leur population exploser .

Sources - « Bigorre et 4 vallées » (J-F Le Nail et J-F Soulet)

- INSEE : population des Hautes Pyrénées
- M.Berthe : Le comté de Bigorre au bas Moyen Age

MAIRIE

05.62.33.22.54

09.77.60.76.53

Fax: 05.62.33.25.26

Secrétaires:

Fabienne BALLESTA

Alexandra ABADIE

mairie-pouyastruc@wanadoo.fr

Lundi : 9h à 11h -16h à 18h

Mardi : 9h à 11h

Jeudi : 9h à 11h - 16h à 18h

Vendredi : 9h-11h

Permanences du maire:

Mardi : 17h30 - 19h

Tel de M. le Maire:

06.83.35.44.82

Autres jours : sur rendez-vous

Marie Josiane BEDOURET

(Conseillère Générale)

05.62.96.50.02

07.86.18.45.17

Permanence à la mairie

Le Jeudi de 17h à 19h

BIBLIOTHÈQUE

05.62.33.67.39

Alexandra ABADIE

Mail : bibliotheque-pouyastruc@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi ;

De 16h à 18h et

Mercredi de 14h à 16h

Bibliothèque scolaire :

Jeudi de 11h à 12h et

De 14h à 17h

ECOLE

05.62.33.22.56

Directeur:

Pascal CHARRIER

ce.0650816J@ac-toulouse.fr

L'ADMR

Tel:05.62.33.29.70

Responsable :
Mme AGOSTA

Lundi et Mercredi de 9h à 12h

Jeudi : de 14h à 16h30

Permanence téléphonique:

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

de 9h à 12h—de 14h à 17h

LA FRATERNELLE

Président:

Christian FORGUES

05.62.33.23.43

06.86.68.55.83

Trésorière

Rolande LARRAZABAL

05.62.33.23.04

06.83.41.87.48)

ACTUELLEMENT

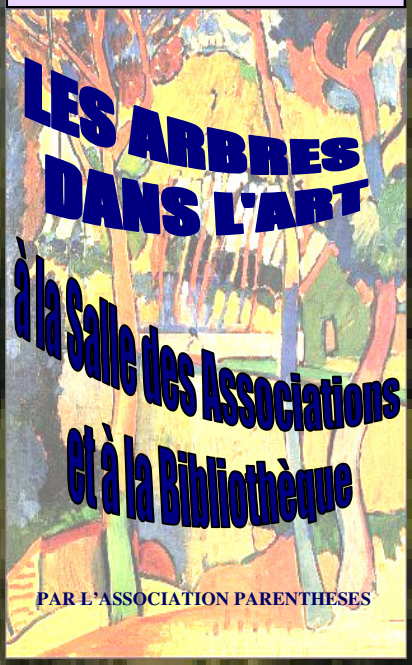

GENDARMERIE

05.62.33.25.18

Commandant de brigade :
Adjudant Daniel MAZOUNAVE

De 8h à 12h et de 14hà 18h
(horaires bureau)

Permanence téléphonique en continu

de 12h à 14h et de 18h à 8h
appels dirigés sur Tournay ou Tarbes

LA POSTE

05.62.33.22.51

Receveur :

Didier LECLERC

(basé à Aureilhan)

De 9h à 12h et

de 13h30 à 16h30

Fermée le Mercredi

Après-midi

Levée : 15h50

CABINET MEDICAL

05.62.33.22.40

05.62.33.22.61

CABINET DENTAIRE

05.62.33.22.60

CABINET D'INFIRMIERES

05.62.33.22.46

CABINET KINESITHERAPIE

05.62.31.92.83

DÉCHETTERIE

Mardi, Jeudi
et Vendredi

De 14h à 18h

Mercredi Samedi

de 9h à 12h et

de 14h à 18h

CARNET depuis Octobre 2013

NAISSANCE

Erin, Louise BOYER le 24 Octobre 2013

Come VASSOILLE le 27 Décembre 2013

DECES

Léonie, Marie, Joséphine SAMARAN, épouse DEBAT

Le 04 Décembre 2013